



LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ CATASTROPHE NATURELLE

Crédit Mutuel
Epargne Salariale

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

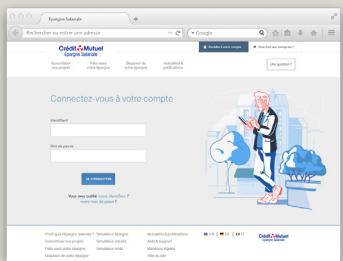
CATASTROPHE NATURELLE



PRATIQUE

Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez y télétransmettre vos pièces justificatives.*

L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».



CONDITIONS ET DATES D'ÉVÉNEMENTS

Cette disposition permet au titulaire du compte d'**obtenir le déblocage de ses droits** pour financer les **dépenses** relatives à la **réparation de son habitation principale** lorsque celle-ci a subi des dommages liés aux effets d'une **catastrophe naturelle** (inondation, coulée de boue, etc.) reconnue par un arrêté ministériel ou préfectoral.

La date d'événement est :

- La date de la survenance du sinistre
- **Ou**, la date de déclaration du sinistre auprès de l'assureur
- **Ou**, la date du constat d'expert
- **Ou**, la date de l'arrêté de catastrophe naturelle

La demande de déblocage doit nous parvenir complète **dans les 6 mois** à compter de ces dates.

Le fait génératrice invoqué **ne peut faire l'objet que d'une seule demande**. En cas de demande de déblocage partiel, vous ne pourrez donc pas demander un nouveau déblocage pour ce même motif.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

ÉVÈNEMENTS EXCLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Les travaux de remise en état du mobilier.
- Lorsque la résidence principale de l'épargnant n'est pas dans une zone visée par un arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle.
- Travaux de remise en état sur la résidence principale suite à des dégâts survenus par un événement non reconnu comme une catastrophe naturelle par arrêté préfectoral ou ministériel.

*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante : Crédit Mutuel Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex

EN BREF	FAIT GÉNÉRATEUR	PLANS CONCERNÉS	DÉLAI
	Travaux de remise en état de la résidence principale, suite à des dégâts survenus par une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel ou préfectoral	PEE (PEI, PEG) CCB PERCO (PERCOI, PER-COG)	6 mois

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CATASTROPHE NATURELLE

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

